

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE
MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2009, À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Rock Rousseau	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Bruno Vézina	Irlande

SONT PRÉSENTS :

M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

« La patience est la plus héroïque des vertus, précisément parce qu'elle n'a pas la moindre apparence d'héroïsme. »

(Giacomo Leopardi, 1798-1837)

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2009-09-5668

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente

- 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 août 2009
- 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 19 août
- 4. Période de questions
- 5. Rapport des comités
 - 5.1. Comité administratif du 8 septembre 2009
- 6. Correspondance
- 7. Demande de rencontre
 - 7.1. Séance ordinaire du 7 octobre 2009
- 8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Composition du Comité administratif
 - 8.3. Évaluation foncière
- 9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.2. Révision du schéma d'aménagement et de développement
 - 9.3. Règlement n°116 modifiant le schéma d'aménagement révisé
 - 9.4. Projet d'aménagement du parc éolien des Moulins
- 10. Réflexion stratégique de la MRC
 - 10.1. Photomosaïque 2008-2009
- 11. Sécurité publique
 - 11.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 12. Environnement
 - 12.1. Programme de prévention des algues bleu-vert
 - 12.2. Gestion des matières résiduelles – Comité Inter-MRC
 - 12.3. Récupération Frontenac
- 13. Développement économique
 - 13.1. Internet haute vitesse – Comité MRC
 - 13.2. Fonds de soutien aux territoires en difficulté
 - 13.3. Société de développement économique de la région de Thetford
 - 13.4. Concours d'œuvre d'art suprarégional
 - 13.5. Fermeture de la route 112
- 14. Pacte rural 2007-2014
 - 14.1. Projets locaux
- 15. Demande de commandite
- 16. Demande d'appui
 - 16.1. MRC de Bellechasse
 - 16.2. Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.
- 17. Varia
 - 17.1. Comité de sécurité publique
 - 17.2. Piste cyclable
- 18. Prochaine rencontre
- 19. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2009

CM-2009-09-5669

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2009.

Adopté

3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 19 août

3.2.1 Carrières et sablières

Le directeur général indique que les tarifs pour l'année 2010 ont été publiés à la Gazette officielle du Québec du 20 juin 2009 et ont été corrigés dans celle du 8 août 2009, à savoir : 0,51 \$ par tonne métrique ou de 0,97 \$ par mètre cube, sauf pour la pierre de taille pour laquelle le montant est de 1,38 \$ du mètre cube.

3.2.2 Liaison par autocar entre les villes de Thetford Mines et de Québec

Le directeur général confirme que le promoteur a été rencontré et qu'il a accepté la proposition de la MRC. Le dossier a été transmis au ministère des Transports pour la conclusion de l'aide financière à être octroyée à la MRC et, par la suite, pour l'acceptation de l'entente avec le transporteur par la Commission des transports du Québec.

3.2.3 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt mentionne que le souper champêtre annuel de l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches aura lieu le samedi 24 octobre prochain et qu'un hommage sera alors rendu à M. Jean Dupéré. Elle souligne également que le Musée minéralogique et minier de Thetford tiendra un vernissage sur une nouvelle exposition dédiée au chrysomobilier ce vendredi. M. Luc Berthold présente brièvement la programmation des activités qui se dérouleront sur le territoire de la MRC au cours des prochaines semaines dans le cadre de la Fête des couleurs.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Comité administratif du 8 septembre 2009

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 8 septembre 2009 est déposée.

6 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière n'est déposée.

7 DEMANDES DE RENCONTRE

7.1 Séance ordinaire du mercredi 7 octobre 2009

Lors de la séance ordinaire du mercredi 7 octobre prochain, le Conseil recevra :

- ⇒ madame Caroline Turgeon, du Centre universitaire des Appalaches, à compter de 18 h 30;
- ⇒ un promoteur qui présentera son projet de centre des congrès, à compter de 18 h 50.

8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 Comptes payés

CM-2009-09-5670

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1^{er} au 31 août 2009 des comptes suivants, pour un montant total de 273 809,82\$, et correspondant aux chèques numéros 6363 à 6390 inclusivement, pour un montant de 215 657,33 \$, six (6) paiements automatiques, pour un montant de 22 316,23 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 35 836,26 \$.

Adopté

8.2 Composition du Comité administratif

Un retour est effectué sur la résolution adoptée par le Conseil des maires en février dernier et modifiant la composition du Comité administratif à compter de novembre prochain.

8.3 Évaluation foncière

La MRC assume la compétence en matière d'évaluation foncière pour les 17 municipalités de son territoire qui relèvent du Code municipal du Québec. La MRC assume également cette compétence pour la Ville de Disraeli par le biais d'une entente intervenue en 2005 et qui arrive à échéance en date du 31 décembre prochain. La Ville de Disraeli ayant signifié son intérêt à recevoir une offre de renouvellement pour une autre période de 5 ans, le directeur général soumettra une proposition d'entente à la Ville de Disraeli en fonction des orientations retenues par les membres du Comité administratif.

9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1 Certificats de conformité

9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°316

CM-2009-09-5671

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 316 de la Ville de Thetford Mines, modifiant le plan d'urbanisme n° 147, pour remplacer l'aire d'affectation ZAR du secteur de la rue Flinkote par l'aire d'affectation ZAP et l'aire d'affectation ZAP du secteur de la rue Christophe-Colomb par l'aire d'affectation ZAR.

Adopté

9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n°317

CM-2009-09-5672

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 317 de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement n°227 sur le plan d'aménagement d'ensemble (PAE), pour retirer la zone 1008R et d'ajouter la zone 4000I de ce plan.

Adopté

9.1.3 Ville de Thetford Mines – Règlement n°318

CM-2009-09-5673

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 318 de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement de zonage n° 148, pour autoriser l'industrie manufacturière légère et le commerce de gros et entreposage dans la zone 4004AV (secteur Boulevard Frontenac Ouest).

Adopté

9.1.4 Ville de Thetford Mines – Règlement n°319

CM-2009-09-5674

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 319 de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement de zonage n° 148, pour changer la superficie et les usages de la zone 4000R (secteur de la rue Flinkote) et les usages de la zone 1008R (secteur de la rue Christophe-Colomb), suite à la modification du plan d'urbanisme (2009-15-PU).

Adopté

9.1.5 Ville de Thetford Mines – Règlement n°320

CM-2009-09-5675

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 320 de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement de zonage n° 148, pour modifier la définition d'enseigne.

Adopté

9.1.6 Ville de Thetford Mines – Règlement n°321

CM-2009-09-5676

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 321 de la Ville de Thetford Mines, modifiant le règlement n° 212 sur les PIIA, pour assujettir l'aménagement d'une aire de stationnement hors rue dans une zone commerciale.

Adopté

9.2 Révision du schéma d'aménagement et de développement

À ce jour, les portraits ruraux de toutes les municipalités sont entièrement achevés. Les portraits des périmètres d'urbanisation des municipalités de Saint-Fortunat, Saint-Adrien-d'Irlande, Kinnear's Mills, Saint-Pierre-de-Broughton, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Jean-de-Brébeuf et Saint-Julien sont également terminés. Relativement au zonage agricole ainsi qu'à une éventuelle révision du découpage actuel et des usages autorisés, la MRC pourrait analyser l'opportunité d'élaborer un projet-pilote d'analyse du potentiel agricole des territoires inclus dans la zone verte permanente en marge des travaux relatifs à la révision de son schéma d'aménagement.

DEMANDE DE DÉLAI ADDITIONNEL

CM-2009-09-5677

Attendu que la deuxième génération du schéma est en vigueur depuis le 10 octobre 2002;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule, aux articles 54 et suivants, que la MRC doit amorcer le processus de révision de son schéma d'aménagement par l'adoption d'une résolution en ce sens à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du schéma;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en vertu des dispositions des articles 54 et suivants, la MRC devait déposer le premier projet de la troisième génération du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches dans les deux ans précédant le 10 octobre 2009;

Considérant que la MRC ne sera pas en mesure de déposer le premier projet de schéma d'aménagement et de développement dans les délais fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 239 de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme, un délai additionnel de 12 mois pour lui déposer le premier projet de schéma d'aménagement révisé.

Adopté

9.3 Règlement numéro 116 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2009-09-5678

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le règlement de modification numéro 116, amendant le règlement 75 du schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, afin de préciser les objectifs liés à l'orientation relative à l'agriculture et de modifier la grille des usages autorisés dans l'aire d'affectation agricole viable.

Adopté

9.4 Projet d'aménagement du parc éolien des Moulins

Un retour est effectué quant aux audiences publiques relatives à ce projet qui ont débuté hier soir et qui se poursuivront jusqu'à demain.

10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC

10.1 Photomosaïque 2008-2009

La photomosaïque 2008-2009 du Conseil des maires est dévoilée.

11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Un compte rendu des derniers événements survenus dans ce dossier est effectué par le directeur général. Une discussion s'en suit.

12 ENVIRONNEMENT

12.1 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert

Le directeur général effectue un retour sur les tâches effectuées jusqu'à maintenant de même que des étapes à venir. Une discussion s'en suit.

12.2 Gestion des matières résiduelles – Comité Inter-MRC

Le directeur présente un compte rendu de la dernière rencontre du Comité de travail tenue le mardi 1^{er} septembre dernier de même que des étapes à venir. Une discussion s'en suit.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

CM-2009-09-5679

Considérant que la MRC des Appalaches, conjointement avec les MRC de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, de même qu'avec certaines municipalités localisées sur le territoire d'autres MRC, mène depuis plusieurs mois des démarches préliminaires en vue d'identifier et de retenir une solution pour le traitement et la valorisation de ses matières résiduelles;

Considérant que les résultats de l'appel de qualification, conduit par la MRC des Appalaches au nom des municipalités membres du regroupement, sont positifs et permettent de croire qu'une solution technologique viable, à un coût acceptable, pourrait être disponible;

Considérant que les prochaines démarches à venir commanderont des coûts en matière de validation juridique, comptable et d'ingénierie;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de continuer les démarches initiées en partenariat avec des municipalités et MRC limitrophes en vue d'identifier et de retenir une solution pour le traitement et la valorisation de ses matières résiduelles et de prévoir, à même les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2010, une contribution sous forme de quote-part intégrée à la partie PGMR du budget de la MRC, établie sur la base d'une charge de 0,50 \$ par capita en fonction du décret ministériel adopté par le gouvernement du Québec pour l'année 2009.

Adopté

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CM-2009-09-5680

Considérant que la MRC des Appalaches, conjointement avec les MRC de la Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, de même qu'avec certaines municipalités localisées sur le territoire d'autres MRC, mène depuis plusieurs mois des démarches préliminaires en vue d'identifier et de retenir une solution pour le traitement et la valorisation de ses matières résiduelles;

Considérant que les résultats de l'appel de qualification, conduits par la MRC des Appalaches au nom des municipalités membres du regroupement, sont positifs et permettent de croire qu'une solution technologique viable, à un coût acceptable, pourrait être disponible;

Considérant que les prochaines démarches à venir commanderont des coûts en matière de validation juridique, comptable et d'ingénierie;

Considérant que la solution potentiellement retenue pourrait être utilisable par les autres municipalités du territoire de la région administrative de la Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de demander à la Conférence des élus de la Chaudière-Appalaches une aide financière pour la réalisation des prochaines étapes à venir, notamment celles reliées à la validation de l'appel d'offres, la vérification des soumissions reçues et à l'analyse des différents scénarios possibles quant aux technologies disponibles et à la structure juridique optimale à être mise en place pour optimiser les opérations pour le monde municipal, d'un montant de 60 000 \$, ce qui correspond à 75 % des dépenses prévues.

Adopté

12.3 Récupération Frontenac

Le directeur général effectue un suivi du dossier. Une discussion s'en suit.

13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Internet haute vitesse – Comité MRC

Le directeur général fait le résumé des derniers événements survenus dans ce dossier, notamment le lancement du programme d'aide fédéral en date du 1^{er} septembre dernier. Il présente également un projet de montage financier qui tient compte des programmes d'aide provincial et fédéral. Une discussion s'en suit

INTERNET HAUTE VITESSE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CM-2009-09-5681

Considérant qu'en vertu d'une étude réalisée à l'été 2009, plus de 37% de la population rurale de la MRC des Appalaches n'a pas accès à un service Internet haute vitesse;

Considérant qu'une part significative de la population rurale de la MRC des Appalaches, qui bénéficie d'un service Internet haute vitesse, n'est pas desservie par un service de qualité analogue et à un coût comparable au service offert en milieu urbain;

Considérant que la MRC des Appalaches a déjà identifié les territoires à desservir et analyser les diverses technologies pouvant être utilisées pour offrir le service Internet haute vitesse en fonction des particularités de son territoire;

Considérant que la MRC des Appalaches a procédé au recensement des fournisseurs potentiels et les a déjà contactés afin de connaître les technologies qu'ils privilégient, de même que leur intérêt éventuel à offrir le service Internet haute vitesse sur les parties de son territoire qui ne sont pas desservies;

Considérant que la MRC des Appalaches a fait réaliser une étude de dispersion en vue de la couverture intégrale de son territoire par un service Internet haute vitesse;

Considérant les prévisions budgétaires pro forma déposées par la firme d'ingénieurs-conseils Fréchette LGL qui chiffrent à 2 625 000 \$ le coût total du déploiement des infrastructures et équipements requis pour fournir au territoire de la MRC non desservi un service Internet haute vitesse de qualité analogue et à un coût comparable au service offert en milieu urbain;

Considérant que la MRC des Appalaches, en vertu de sa résolution numéro CM-2009-08-5658, a déposé auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière pour le déploiement du service Internet haute vitesse sur son territoire actuellement non desservi par le biais de son programme intitulé « *Pour des communautés rurales branchées* »;

Considérant que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère Industrie Canada, a lancé le programme « *Large bande Canada : un milieu rural branché* » qui a pour but d'accroître l'offre de service de communication large bande à prix abordables au plus grand nombre possible de ménages;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de déposer auprès du ministère Industrie Canada une demande d'aide financière d'un montant de 1 312 500 \$ de dollars dans le cadre de son programme intitulé « *Large bande Canada : un milieu rural branché* » afin d'offrir un service Internet haute vitesse de qualité analogue et à un coût comparable au service offert en milieu urbain à sa population rurale qui ne bénéficie pas actuellement d'un tel service.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, M. Alain Gravel, à signer tous les documents requis à cet effet.

Adopté

13.2 Fonds de soutien aux territoires en difficulté

13.2.1 Entente à renouveler

Le directeur général dépose le projet d'entente à intervenir entre la MRC et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'aide financière additionnelle de 570 000 \$ annoncée. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 7 octobre prochain.

13.2.2 Engagement de dépense – Secteur Sud

CM-2009-09-5682

Considérant la recommandation favorable adressée par le Comité de diversification économique du Secteur Sud;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'octroyer un contrat à la Firme « *Groupe IBI / Daniel Arbour & Associés (DAA) Inc.* », au montant de 21 650 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation d'une étude de coûts et de faisabilité de la plage municipale de Disraeli.

Adopté

13.2.3 Modification de la composition du Comité – Secteur Sud

CM-2009-09-5683

Considérant que la MRC des Appalaches, de par sa résolution numéro CM-2008-02-5179, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des maires tenue le 12 février 2008, a défini la composition du Comité de diversification économique du Secteur Sud;

Considérant la recommandation favorable adressée par le Comité de diversification économique du Secteur Sud d'élargir la composition du Comité de diversification afin d'augmenter de quatre (4) à huit (8) le nombre de siège du « *Secteur municipal* », soit un pour chacune des huit (8) municipalités du Secteur Sud;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de modifier la composition du Comité de diversification économique du Secteur Sud afin d'augmenter de quatre (4) à huit (8) le nombre de sièges du « *Secteur municipal* », soit un pour chacune des huit (8) municipalités du Secteur Sud.

Adopté

13.3 Société de développement économique de la région de Thetford

CM-2009-09-5684

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'entériner la nomination de madame Monick Piché à titre d'administrateur à la Table sectorielle Éducation de la Société de développement économique de la région de Thetford, en remplacement de M. Jean-Yves Desjardins.

Adopté

13.4 Concours d'œuvre d'art suprarégional

La Société de développement économique de la région de Thetford a confirmé à la MRC sa participation à cette activité dont le lancement officiel aura lieu le mardi 15 septembre prochain. Les artistes de la MRC seront informés du concours et seront invités à soumettre une de leurs œuvres.

13.5 Fermeture de la route 112

Aucun nouveau développement n'est survenu dans ce dossier.

14 PACTE RURAL 2007-2014

14.1 Projets Locaux

Le directeur général effectue un rappel à l'effet que la prochaine date de dépôt des projets est le vendredi 18 septembre 2009.

15 DEMANDES DE COMMANDITE

Aucune demande à traiter.

16 DEMANDES D'APPUI

16.1 MRC de Bellechasse

CM-2009-09-5685

Considérant que la MRC de Bellechasse, en vertu de sa résolution numéro C.M. 203-09, sollicite l'appui de notre MRC relativement à ses démarches d'opposition au changement législatif apporté par le projet de loi 45 adopté en juin dernier et stipulant que, dorénavant, les contrats municipaux de 25 000 \$ et plus, en matière de recyclage et de récupération des matières résiduelles, ne pourront plus être accordés de gré à gré à un organisme à but non lucratif mais uniquement à la suite de l'application des règles générales d'adjudication de contrat applicables;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC des Appalaches juge comme appropriées et requises les démarches initiées par la MRC de Bellechasse;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que la MRC des Appalaches donne un appui ferme à la MRC de Bellechasse dans ses démarches d'opposition au changement législatif apporté par le projet de loi 45 adopté en juin dernier et stipulant que, dorénavant, les contrats municipaux de 25 000 \$ et plus, en matière de recyclage et de récupération des matières résiduelles, ne pourront plus être accordés de gré à gré à un organisme à but non lucratif mais uniquement à la suite de l'application des règles générales d'adjudication de contrat applicables.

Adopté

16.2 Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc.

La MRC transmettra une lettre d'appui, sans engagement financier, relativement au projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la Rivière Osgood que le Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic inc. prévoit présenter à la Fondation de la Faune du Québec.

17 VARIA

17.1 Comité de sécurité publique

Les membres du Conseil sont invités à adresser à la MRC tout sujet qu'ils considèrent pertinents d'être traités par le Comité de sécurité publique.

17.2 Piste cyclable

Un rappel est effectué à l'effet que tout tracé envisagé de piste cyclable doit être intégré au schéma d'aménagement de la MRC pour obtenir une intervention du gouvernement du Québec dans le dossier.

18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 7 octobre 2009.

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2009-09-5686

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Adopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**